

Infrastructures, transports et mer

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

Décision du 23 mai 2014 relative à l'approbation de modification du schéma directeur de signalisation de direction de la RCEA (RN 520 et RN 141 entre Limoges et Angoulême)

NOR : DEVT1411987S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;

Vu les décrets des 12 septembre 1996 et 6 janvier 2000 prorogé, en tant qu'ils déclarent d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 et lui confèrent le caractère de route express ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié notamment par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la circulaire n° 92-63 du 19 octobre 1992 relative aux procédures d'approbation des dossiers de signalisation des axes du réseau routier structurant ;

Vu la circulaire DSCR/DR n° 93-029504 du 26 mars 1993 relative aux modalités de mise en œuvre de la numérotation des échangeurs sur le réseau routier structurant (autoroutes et routes express) – suppression des noms géographiques ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu le compte rendu de la réunion interservices du 17 mai 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvée la modification du schéma directeur de signalisation de la RCEA (section comprenant les échangeurs 58 à 62 de la RN 520 et les échangeurs 63 à 81 de la RN 141) figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée aux préfets coordonnateurs des itinéraires routiers du Centre-Ouest et Atlantique, qui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 23 mai 2014.

Pour le secrétaire d'État et par délégation :
Le directeur des infrastructures de transport,

C. SAINTILLAN

Schéma directeur de signalisation directionnelle RCEA Limoges-Angoulême-RN 520 - RN 141

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		Document approuvé par décision ministérielle du : 23 mai 2014		
Mentions de filante (vert - blanc)	Mentions de sortie (vert - blanc)	N520	Mentions de filante (vert - blanc)	SENS ANGOULÈME - LIMOGES
((POITIERS)) ((ANGOULÈME)) ((PÉRIGUEUX)) ((COUZEIX)) ((BELLEGARDE))		Diffuseurs IR58	et Cozeix Bellegarde en filante pour continuité assurer la l'échangeur 28 de A20 sens Limoges-Angoulême	((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUÉRET)) ((ZÉNITH)) RILHAC-RANCON LIMOGES - NORD BEAUNE LES MINES CENTRE ROUTIER
ANGOULÈME PÉRIGUEUX BELLEGARDE	POITIERS BELLAC NIEUL COUZEIX	IR59	NS20/N147 MONTLUÇON GUÉRET ZÉNITH	SC17 A20 LIMOGES - NORD POITIERS BELLAC COUZEIX ⌘ LAC DE S ^T PARDOUX
((NIORT)) ((ANGOULÈME)) ((PÉRIGUEUX)) ((BELLEGARDE))	S ^T GENÈSE	IR60	NS20/D35 ((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUÉRET)) ((LIMOGES - NORD)) ((ZÉNITH)) S ^T GENÈSE NIEUL	S ^T GENÈSE pour la liaison venant de D2000
NIORT ANGOULÈME PÉRIGUEUX ST JUNIEN ORADOUR s/ GLANE	VERNEUIL s/ VIENNE BELLEGARDE	IR61	NS20/D200 ((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUÉRET)) ((LIMOGES - NORD)) ((ZÉNITH)) BELLEGARDE	D70 : Esther technopole suivre : ZÉNITH
PÉRIGUEUX ANGOULÈME	PÉRIGUEUX LIMOGES	NS20/D200/N 141/RD941 carrefour giratoire dénivelée IR62	SC17 A20 MONTLUÇON GUÉRET LIMOGES PÉRIGUEUX LIMOGES - NORD BELLEGARDE ZÉNITH	AIXE s/ VIENNE CHU DUPUTYRÉN
	AIXE s/ VIENNE			

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		N141	Document approuvé par décision ministérielle du : 23 mai 2014
SENS LIMOGES - ANGOULÈME		SENS ANGOULÈME - LIMOGES	
Mentions de filante	Observations	Diffuseurs	Mentions de filante Observations
		N141/D941a IR63	((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUERET)) ((LIMOGES))
((NIORT)) ((ANGOULÈME))		N141/D9 IR64	((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUERET)) ((LIMOGES))
((S ^T JUNIEN))	VEYRAC ORADOUR S / GLANE		VERNEUIL S / VIENNE
	D70 - S ^T BRICE suivre : S ^T VICTURNIEN car la continuité ne peut pas être assurée par le CG	N141/D3 IR65	((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUERET)) ((LIMOGES))
((NIORT)) ((ANGOULÈME))	S ^T VICTURNIEN		S ^T VICTURNIEN
((S ^T JUNIEN))		N141/D101 IR66	((SC17 A20)) ((MONTLUÇON)) ((GUERET)) ((LIMOGES))
			SAINT BRICE S / VIENNE
((NIORT)) ((ANGOULÈME))		N141/D675/ D941 IR67	((MONTLUÇON)) ((GUERET)) ((LIMOGES))
	ROCHECHOUART S ^T JUNIEN MORTEMART CENTRE HOSPITALIER		BELLAC S ^T JUNIEN - EST MORTEMART

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		N141	Document approuvé par décision ministérielle du : 23 mai 2014
SENS LIMOGES - ANGOULÈME		SENS ANGOULÈME - LIMOGES	
Mentions de filante (vert)	Mentions de sortie (vert - blanc)	Observations	Mentions de filante
FIN DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE			Mentions de sortie (blanc)
ANGOULÈME	NIORT		FIN DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
CONFOLENS	SAILLAT ^s VIENNE		D70 pour indiquer : ZI S ^t JUNIEN So ^W 67
ÉTAGNAC	Château de Rochebrune		
((ANGOULÈME))			
Les THERMES sont en pannneau d'animation dans les deux sens.			
CHASSENON			
CHABANAS			
LACS DE H ^{te} CHARENTE			
((ANGOULÈME))			
EXIDEUIL			
((ANGOULÈME))			
NIEUIL			
ROUMAZIÈRES-LOUBERT			
N141/RD943/1768			
N141/V/C3/1769			
1770			
1771			

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		N°141	Document approuvé par décision ministérielle du : 23 mai 2014
SENS LIMOGES - ANGOULÈME		SENS ANGOULÈME - LIMOGES	
Mentions de filante	Mentions de sortie (blanc)	Observations	Mentions de filante
((ANGOULÈME))		Diffuseurs N141/D951 L72 ((MONTLUCON)) ((GUÉRET)) ((LIMOGES))	Mentions de sortie (blanc) Observations
S ^T CLAUD CHASSENEUIL ^s / BONNIEURE ((ANGOULÈME))		N141/D62 L73 ((LIMOGES))	CONFOLENS S ^T CLAUD CHASSENEUIL ^s / BONNIEURE MÉMORIAL DE LA RÉSISTANCE ((LIMOGES))
MONTEMBOUF MÉMORIAL DE LA RÉSISTANCE ((ANGOULÈME))		N141/D841 L74 ((LIMOGES))	aire de service : nom à déterminer aire de service : nom à déterminer TAPONNAT-FLEURIGNAC aire de service
TAPONNAT-FLEURIGNAC aire de service ((ANGOULÈME))		N141/D6 L75 ((LIMOGES))	La Rochefoucauld est labellisé « village étape » par convention préfectorale du 8 juillet 2013 après avis favorable de la DIT du 31 mai 2013.
MONTBRON LA ROCHEFOUCAULD château de La Rochefoucauld ((ANGOULÈME))			MONTEMBOUF LACS DE H ^{TE} CHARENTE château de La Rochefoucauld ((LIMOGES))
S ^T PROJET aire Claude Bonnier ((ANGOULÈME))		L76	La Bécasse La Rochefoucauld est labellisé « village étape » par convention préfectorale du 8 juillet 2013 après avis favorable de la DIT du 31 mai 2013. MONTBRON LA ROCHEFOUCAULD S ^T PROJET aire Claude Bonnier

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		N141	Document approuvé par décision ministérielle du : 23 mai 2014
SENS LIMOGES - ANGOULÈME		SENS ANGOULÈME - LIMOGES	
Mentions de flante (vert)	Mentions de sortie (vert - blanc)	Observations	Diffuseurs Mentions de flante (vert - blanc) Mentions de sortie (vert - blanc)
((ANGOULÈME))	ZAE LA BRACONNNE		N141/D105 IR77 ((LIMOGES))
((ANGOULÈME))	MORNAC ZA de la Loge		N141/D941 IR78 ((LIMOGES))
ANGOULÈME	ANGOULÈME est mis en filante afin d'éviter la confusion avec l'aéroport		N141/D23 IR79 ((LIMOGES))
BRIE L'ISLE D'ESPAGNAC RUELLE § TOUVRE ANGOULÈME - COGNAC	+ panneau D71 (amont) Prochaine sortie : PARC DES EXPOS P.R ZI N°3 ESPACE CIAL ET HÔTELIER		LIMOGES RUELLE § TOUVRE ANGOULÈME - NORD L'ISLE D'ESPAGNAC PARC DES EXPOS P.R ZI N°3
LA ROCHELLE BORDEAUX POITIERS	ANGOULÈME - NORD CHAMPINIERS GOND-PONTTOUVRE GARE D'ANGOULÈME		IR80 ((LIMOGES)) ((RUELLE § TOUVRE)) ((ANGOULÈME - NORD)) ((PARC DES EXPOS))
			IR81 GOND-PONTTOUVRE ESPACE CIAL ET HÔTELIER Le Parc des Expos est mis en filante car l'usager a l'impression ici de sortir de la ville



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		N141	Document approuvé par décision ministérielle du : 23 mai 2014		
SENS LIMOGES - ANGOULÈME			SENS ANGOULÈME - LIMOGES		
Mentions de filante (vert - blanc)	Mentions de sortie (vert - blanc)	Observations	Diffuseurs	Mentions de filante	Mentions de sortie
LA ROCHELLE	POITIERS		N141/N10		
BORDEAUX	NIORT				Non renseigné : Voir SDS de la RN10
COGNAC					
LA COURONNE	RUFFEC				
S'TRIEIX	MANSLE				